

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Tania Pelletier
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

192-12-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025

4 – Période de questions

5 – Administration

- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

6 – Législation

- 6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation pour l'adoption du Règlement numéro 410-2025 décrétant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année 2026

7 – Service des travaux publics

8 – Service d'urbanisme

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

- 9.1 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 9.2 - Dépôt du registre public des déclarations des dons et autres avantages des élus
- 9.3 - Identification des priorités d'action 2026 pour la Sûreté du Québec
- 9.4 - Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité - MMQ
- 9.5 - Comité de la St-Jean-Baptiste Saint-Aimé/Massueville - Demande d'aide financière
- 9.6 - Garantie du serveur
- 9.7 - Nomination d'un représentant au Comité régional de développement social (CRDS) - mandat de 4 ans
- 9.8 - Mandat au vérificateur comptable pour l'audit des états financiers 2026, 2027 et 2028
- 9.9 - Octroi d'un contrat à SG Design - Entrée du Centre de services

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

- 10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade - Demande d'appui pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et de Mékinac

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

193-12-25

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 10 novembre 2025, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

194-12-25

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 au montant de 53 270,43\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 au montant de 53 270,43\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de novembre.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère Julie L'Homme, déléguée au Comité de développement touristique et culturel (CDTC), fait un compte-rendu de la rencontre dont elle a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Boisselle, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 1^{er} décembre 2025).

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation pour l'adoption du Règlement numéro 410-2025 décrétant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année 2026

La conseillère Marie-Soleil Beauregard dépose le projet de règlement numéro 410-2025 "Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année 2026", donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), tout membre du conseil municipal doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

La directrice générale informe le conseil qu'elle a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

9.2 - Dépôt du registre public des déclarations des dons et autres avantages des élus

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer au Conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

195-12-25

9.3 - Identification des priorités d'action 2026 pour la Sûreté du Québec

Considérant que les membres du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel doivent identifier les priorités d'action locales de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC pour l'année 2026-2027;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Tania Pelletier
Et résolu

De transmettre au comité de sécurité publique de la MRC les priorités d'action de la SQ suggérées par le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé pour l'année 2026-2027:

- Augmentation de la présence policière sur tout le territoire afin de faire appliquer la réglementation relative à la circulation lourde et le respect des limites de charge;
- Intervention contre la culture de cannabis;
- Respect des limites de vitesse sur tout le territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

196-12-25

9.4 - Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité - MMQ

Considérant qu'une copie des documents relatifs au renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité a été remise aux membres du Conseil;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du renouvellement proposé par la Mutuelle des Municipalités du Québec, pour la police d'assurance numéro MMQP-03-053015.21, ainsi que des couvertures relatives à l'assurance accident pour les bénévoles, l'assurance accident pour les dirigeants et l'assurance pour les bornes électriques;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil approuve les conditions d'assurance présentées et procède au renouvellement des assurances de la municipalité auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027, pour un montant total de prime à 14 168,91 \$.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires numéros 02-13000-421, 02-13001-421, 02-39000-429, 02-70120-421 et 02-70230-421.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

197-12-25

9.5 - Comité de la St-Jean-Baptiste Saint-Aimé/Massueville - Demande d'aide financière

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière déposée par le comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

De verser au comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste une aide financière de 3 000\$ pour l'activité prévue le dimanche après-midi, et ce, conditionnellement à ce que la Municipalité soit reconnue comme partenaire majeur de ladite activité. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70193-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

198-12-25

9.6 - Garantie du serveur

Considérant que le serveur n'est plus couvert par la garantie de Dell;

Considérant l'importance d'assurer la protection du serveur en cas de défaillance, car celui-ci contient l'ensemble des données de la Municipalité;

Considérant la réception de la soumission de *FPS Informatique Inc.*, datée du 24 novembre 2025, au montant de 729,48\$, plus les taxes applicables;

Considérant que le contrat de services couvre la période du 24 novembre 2025 au 20 janvier 2027;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

De retenir la proposition de *FPS Informatique Inc.* visant à assurer le serveur pour la période du 24 novembre 2025 jusqu'au 20 janvier 2027, au montant de 729,48\$, plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

199-12-25

9.7 - Nomination d'un représentant au Comité régional de développement social (CRDS) - mandat de 4 ans

Considérant la résolution numéro 174-11-25;

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel demande à la Municipalité de procéder à la nomination d'un représentant au Comité régional de développement social (CRDS) pour une période de quatre (4) ans;

Considérant que le conseil municipal a adopté, le mois dernier, une résolution désignant madame la conseillère Tania Pelletier à titre de représentante de la Municipalité au CRDS, jusqu'à la fin de l'année 2027;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la durée du mandat conformément à la demande formulée par la MRC de Pierre-De Saurel;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

De confirmer la nomination de madame la conseillère Tania Pelletier à titre de représentante de la Municipalité au Comité régional de développement social (CRDS) pour un mandat d'une durée de quatre (4) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

200-12-25

9.8 - Mandat au vérificateur comptable pour l'audit des états financiers 2026, 2027 et 2028

Considérant que le contrat de services professionnels relatif à la vérification comptable avec *Daniel Tétreault, CPA inc.* prendra fin avec la vérification de l'exercice financier 2025;

Considérant l'offre de services déposée le 26 septembre 2025 pour la réalisation des audits des exercices 2026, 2027 et 2028, laquelle propose les honoraires suivants :

2026 : 7 600 \$
2027 : 8 000 \$
2028 : 8 500 \$

Considérant que ces honoraires sont conditionnels à l'accueil de l'équipe d'audit durant la troisième semaine de janvier et qu'un montant supplémentaire de 500 \$ s'ajoutera à l'offre de services advenant que cette condition ne puisse être respectée;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De retenir les services professionnels de *Daniel Tétreault, CPA inc.* pour la vérification comptable des exercices financiers 2026, 2027 et 2028, conformément à l'offre de services datée du 26 septembre 2025. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-413.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.9 - Octroi d'un contrat à SG Design - Entrée du Centre de services

Le Conseil décide de reporter sa décision afin d'obtenir d'autres propositions.

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

201-12-25

10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade - Demande d'appui pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et de Mékinac

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2025.11.025 adoptée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, demandant au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la loi 2 et de reprendre les discussions avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) afin d'en arriver à une entente juste et équitable qui assurera la pérennité des soins de santé de proximité pour la population;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la demande de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il suspende l'application de la loi 2 et qu'il reprenne les discussions avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) afin d'en arriver à une entente juste et équitable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

202-12-25

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Tania Pelletier et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h22.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière